



Faits saillants de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes, tenue le mardi 3 février 2015.
Seul le procès-verbal officiel fait foi des décisions prises par le Conseil.

- Le Rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire des Patriotes a été présenté en séance publique du Conseil.

Ce rapport est disponible en format électronique sur le site Web de la Commission scolaire des Patriotes : <http://www.csp.qc.ca>

- La Protectrice de l'élève, madame Maude Rousseau, a présenté son rapport annuel 2013-2014 au Conseil.

Ce rapport est joint au rapport annuel 2013-2014 de la Commission scolaire des Patriotes à son annexe 2, lequel est disponible sur le site Web.

- Le Conseil a adopté une modification à son *Règlement qui fixe le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du Conseil des commissaires*, visant à ce que les séances commencent une demi-heure plus tôt, soit à 19 h.
- Le Conseil des commissaires a adopté les calendriers scolaires 2015-2016 pour la formation générale des jeunes, la formation générale des adultes et la formation professionnelle. Ces calendriers seront bientôt disponibles sur le site Web.
- Le Conseil a adopté l'offre modifiée de services en classes d'enseignement spécialisé aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou

d'apprentissage pour l'année scolaire 2015-2016.

- Le Conseil a autorisé la demande de renouvellement d'un projet particulier pour l'École d'éducation internationale pour une période de trois ans. Cette demande sera transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui en disposera.

- Considérant l'incendie qui a détruit l'école la Farandole le 11 juillet 2014 et les négociations en cours avec la Municipalité de McMasterville depuis la fin août 2014, le Conseil a mandaté la présidente et le directeur général à poursuivre les discussions avec McMasterville afin :

- » de conclure une entente de compensation pour la Commission scolaire des Patriotes pour l'utilisation d'un terrain dont elle est propriétaire, sur lequel une nouvelle école plus grande de capacité 3-18-0-2 serait construite;
- » d'obtenir des garanties sur l'acceptation du dézonage et du lotissement demandés pour les deux terrains ou à défaut, une contrepartie;

À défaut de convenir d'une telle entente et d'obtenir ces garanties ou contrepartie, au plus tard le 13 février 2015, de mandater le directeur du

Service des ressources matérielles afin qu'il présente au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

- » une demande pour la construction d'une école de capacité 2-12-0-1 à McMasterville, qui remplace la demande pour la construction d'une école de capacité 3-18-0-2;
- » une demande pour la construction d'une école de capacité 2-12-0-1 à Mont-Saint-Hilaire, qui remplace la demande pour l'agrandissement de l'école de l'Aquarelle.